

AVIS AU PUBLIC

Morcellements

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 16 décembre 2020 le conseil communal a validé deux morcellements <Rue Michel Thilges > (parcelle 807/4940) et <Weierwee> (parcelles 219/3259, 220/3260, 216/1326 et 42/1507) par délibérations n°252 et n°253.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 les plans des morcellements sont à la disposition du public au service technique de la maison communale à partir de ce jour, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 4 janvier 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Président,

La Secrétaire,

